



PRÉFET DE L'OISE

DDT  
bureau de l'environnement  
Mireille Aurégan

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2011

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 13 octobre 2011 à la préfecture de l'Oise, salle de l'hémicycle, sous la présidence de M<sup>me</sup> Patricia Willaert, secrétaire général de la préfecture, accompagnée de M<sup>me</sup> Anne-Charlotte Brel, chef du service eau, environnement et forêt de la direction départementale des territoires et M<sup>mes</sup> Mireille Aurégan, Françoise Batelliye et Catherine Cancalon du bureau de l'environnement de la direction départementale des territoires.

#### Assistaient à la réunion

##### Membres permanents

- M<sup>me</sup> Isabelle Modeste et M. Thibaut Richard, direction départementale des territoires,
- M. Stéphane Choquet, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, accompagné de M. Jean-Claude Guillaumin et M. Jérôme Blondin,
- M<sup>me</sup> Nathalie Haudebourt, direction départementale de la protection des populations, accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Valette et de M. Pascal Ancelin,
- M<sup>me</sup> Séverine Jolibois, service interministériel de défense et de protection civile,
- M<sup>me</sup> Paulette Rosius, ROSO,
- M. Rémy Beaulieu, Ineris,
- M<sup>me</sup> Anne-Laure Thomas, agence régionale de la santé,
- M. André Eloy, FDPPMA 60,
- M. Benoit Grégoire, chambre d'agriculture,
- Docteur Nicole Oliviez-Peluffe, médecin chef
- M. André Vinay, architecte
- M. Michel Pillon, UDAF
- M<sup>me</sup> Anne-Marie Dumoulin maire de Warluis

##### Absents excusés :

- M. Christophe Ménard industriel exploitant installation classée
- M. Frédéric Sourbet, chambre de métiers et de l'artisanat donne pouvoir à M<sup>me</sup> Rosius

##### Membres consultatifs et invités

- Commandant Serge Lalouette, service départemental d'incendie et de secours
- M<sup>me</sup> Sandrine Tannière, chambre de commerce et d'industrie
- M<sup>me</sup> Sandra Cabrol, DRIEE UT Eau

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DDPP – dossier n°1**

**OBJET** : Société PICARDIE VENAISON à COMPIEGNE  
AP autorisant la société à exploiter une installation d'abattage d'animaux

**RAPPORTEUR** : M. Ancelin

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Dewaele, excusé

**OBSERVATIONS** : aucune

**AVIS DU CODERST**  
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DDPP – dossier n°2**

**OBJET** : Société LES BERGERIES D'AUMONT à CREIL et SAINT MAXIMIN  
AP autorisant la société à exploiter une installation d'abattage d'animaux

**RAPPORTEUR** : M. Ancelin

**PERSONNES ENTENDUES** : M<sup>me</sup> Medjahed  
M<sup>me</sup> Dubois, Instructeur AOS mairie de Creil

**OBSERVATIONS** :

M<sup>me</sup> Rosius demande si du fait de l'incendie, un nouveau permis de construire a été demandé.

Mme Dubois répond que la demande de permis de construire a été déposée en septembre et est en cours d'instruction.

M. Ancelin indique qu'il existe un agrément qui précise les jours et les horaires à respecter. Il insiste sur la nécessité de respecter ces horaires, les dépassements ne seront pas acceptés par l'inspection.

- Sortie -

M<sup>me</sup> Haudebourt précise que le projet d'arrêté sera modifié dans les visas pour prendre en considération l'agrément qui précise les horaires et les jours à respecter.

**AVIS DU CODERST**

4 abstentions, vote favorable à la majorité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DREAL – dossier n°1**

**OBJET** : Société CHANEL PARFUMS BEAUTE à LE MEUX  
APC autorisant l'augmentation des capacités de stockage de liquides inflammables sur le site

**RAPPORTEUR** : M. Guillaumin

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Dorey, ingénieur sécurité environnement  
M. Jallon, responsable technique

**OBSERVATIONS** : aucune

- Sortie -

**AVIS DU CODERST**  
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DREAL – dossier n°2**

**OBJET** : Société UMICORE FRANCE à CREIL  
AP instaurant des servitudes d'utilité publique

**RAPPORTEUR** : M. Blondin

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Pastorelli, directeur environnement hygiène et santé  
M<sup>me</sup> Buvé, directrice environnement du groupe  
M<sup>me</sup> Dubois, mairie de Creil

**OBSERVATIONS** :

M. Pastorelli précise que leurs présences témoignent de l'attention portée à ce dossier par la société.

- Sortie -

M. Beaulieu d'INERIS explique qu'INERIS ayant participé à des études pour la société ne s'exprimera pas lors du vote

**AVIS DU CODERST**  
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE  
ARS – dossier n°1**

**OBJET** : Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, d'établissement des périmètres de protection des captages n° 0128-2X-0223 et 0128-2X-0225 situés sur le territoire de la commune de Fleurines au lieu-dit "L'Epine", et d'autorisation d'utilisation et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine. Le demandeur est le syndicat intercommunal du bassin d'Hallatte (SIBH).

Ce dossier est lié au dossier suivant présenté par le SEEF/eau : autorisation de prélèvements d'eau souterraine.

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Thomas

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** :

M. Grégoire revient sur l'article 6.3 du projet d'arrêté : périmètre de protection rapproché. Il explique qu'à l'intérieur des « interdits », figurent les fumiers, lisiers, fientes de volailles dont la forme ammoniacale n'apporte pas plus d'azote à l'environnement que les engrais cités un peu plus loin dans les « activités réglementées ». La chambre d'agriculture souhaite donc que ces points n'apparaissent plus dans les « interdits » mais dans les « réglementés ».

M<sup>me</sup> Thomas est d'accord pour modifier le projet d'arrêté en ce sens.

Mme le secrétaire général propose de voter en prenant en considération la demande de la chambre d'agriculture.

**AVIS DU CODERST**

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**LOI SUR L'EAU  
DDT - Dossier n°1**

**OBJET SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'HALATTE**

AP autorisant le prélèvement d'eaux souterraines destinées à la consommation humaine à partir des forages F1 et F2 sur le territoire de FLEURINES pour desservir les communes de FLEURINES, VILLERS SAINT FRAMBOURG, OGNON, BRASSEUSE, VILLENEUVE SUR VERBERIE et RARAY

Ce dossier est lié au dossier précédent de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, d'établissement des périmètres de protection des captages n° 0128-2X-0223 et 0128-2X-0225 situés sur le territoire de la commune de Fleurines au lieu-dit "L'Epine

**RAPPORTEUR** : M. Richard

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** :

M. Vinay demande pourquoi les autres captages sont supprimés.

M<sup>me</sup> Thomas répond qu'il s'agit d'un problème de qualité de l'eau.

A la question de M. Vinay sur la validité de la durée du captage, Mme Thomas répond que ce doit être pour plusieurs décennies.

**AVIS DU CODERST**

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**LOI SUR L'EAU  
DDT - Dossier n°2**

**OBJET** : Société FRANCE GALOP à CHANTILLY

AP autorisant le prélèvement des eaux souterraines pour l'arrosage de ses pistes d'entraînement et de courses sur les communes de Coye-la-Forêt et de Lamorlaye.

**RAPPORTEUR** : M. Richard

**PERSONNES ENTENDUES** : M. Vincent, directeur  
M. Mazeau, ingénieur de la société SAFEGE

**OBSERVATIONS** :

M<sup>me</sup> Rosius demande pourquoi une étude n'a pas été faite au préalable pour un prélèvement de 400 000m<sup>3</sup>/an au lieu des 600 000m<sup>3</sup>/an proposés dans le dossier.

M. Mazeau explique que les 600 000m<sup>3</sup>/an représentent un volume maximal, en moyenne le volume d'eau prélevé est de 450 000m<sup>3</sup>/an.

M<sup>me</sup> Rosius demande à partir de quels justificatifs a été réalisée cette moyenne.

M. Mazeau explique que la moyenne a été calculée à partir de l'historique.

M<sup>me</sup> Rosius ne comprend pas pourquoi on se pose la question entre 400 000 m<sup>3</sup> et 600 000m<sup>3</sup>, s'il s'agit d'une étude de constatation.

M. Vincent explique qu'il s'agit d'un chiffre moyen, ce n'est pas un chiffre relevé à un compteur. Les calculs à partir de l'historique amènent à une estimation moyenne de 450 000m<sup>3</sup>. Les investissements prévus devraient permettre de ne pas dépasser 400 000m<sup>3</sup>. Les travaux ont déjà commencé, ils permettront d'arroser au plus juste. Actuellement l'arrosage est manuel, sans réelle maîtrise de l'arrosage. La gestion sera centralisée avec des sondes hydrométriques.

M. Vinay demande quelle hauteur d'eau cela représente sur l'ensemble du terrain.

M. Mazeau précise que l'arrosage correspond à 50% de 180mm de pluie efficace, donc à une hauteur de 90mm. L'impact du prélèvement d'eau sur les nappes souterraines est ainsi compensé par la pluie efficace de l'arrosage sur l'ensemble du terrain.

M<sup>me</sup> Peluffe demande quelle est l'incidence de la nouvelle piste synthétique sur le débit d'eau.

M. Vincent explique que la piste synthétique ne nécessite pas d'arrosage ce qui permet une importante économie d'eau.

M. Pillon demande ce qui se passerait s'il n'y avait plus d'arrosage.

M. Vincent explique que c'est un centre d'entraînement de haut niveau. Si la piste en gazon n'est plus arrosée, il ne peut plus y avoir de course l'été sans risque important d'accident pour les chevaux. De même les pistes de sable doivent être arrosées pour éviter la poussière dangereuse pour les poumons des chevaux et des hommes et les risques d'accident pour les chevaux. L'arrosage est la colonne



vertébrale du système. Bien que les investissements permettent au fil des années de faire baisser le volume d'eau prélevée, l'arrosage reste primordial pour le métier.

Il précise qu'il faut un homme pour trois chevaux, ce qui représente 1000 lads pour 3000 chevaux en emplois directs auxquels il convient de rajouter les emplois indirects vétérinaires, agriculteurs...

- Sortie -

M<sup>me</sup> Rosius remarque que la commune de Coye la forêt avait donné un avis favorable sous réserve que les prescriptions du PNR soient respectées et demande si c'est le cas.

M. Richard répond que les prescriptions du PNR concernaient la demande de 600 000m<sup>3</sup>/an et il proposait de revoir la demande à la baisse, ce qui a été fait. Il précise que la commune de Lamorlaye a donné un avis favorable sur le prélèvement de 400 000m<sup>3</sup>.

M. Eloy précise qu'il est contre ce projet du fait de la sécheresse.

M. Grégoire regrette que le prélèvement dans l'Oise soit supprimé, et qu'il est dommage d'aller effectuer le prélèvement dans la nappe souterraine.

#### **AVIS DU CODERST**

4 voix contre, 2 abstentions, favorable à la majorité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**LOI SUR L'EAU  
DDT - Dossier n°3**

**OBJET** : Syndicat interdépartemental du S.A.G.E de la NONETTE

AP autorisant la mise en place du programme quinquennal de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Nonette et de ses affluents sur les communes d'AVILLY SAINT LEONARD, BARBERY, BARON, BOREST, CHAMANT, CHANTILLY, COURTEUIL, ERMENONVILLE, EVE, FONTAINE-CHAALIS, GOUVIEUX, MONT-L'EVEQUE, MONTLOGNON, NANTEUIL LE HAUDOIN, OGNON, RULLY, SENLIS, VER SUR LAUNETTE, VERSIGNY, VINEUIL SAINT FIRMIN.

**RAPPORTEUR** : M. Richard

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** : aucune

**AVIS DU CODERST**  
Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**LOI SUR L'EAU  
UT Eau de la DRIEE – Dossier n°1**

**OBJET : STEP d'ASNIERES SUR OISE**

Arrêté inter préfectoral complémentaire à l'arrêté du 5 mars 2009 autorisant le système d'assainissement du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux.

**RAPPORTEUR : M<sup>me</sup> Cabrol**

**PERSONNES ENTENDUES : aucune**

**OBSERVATIONS : aucune**

Les 6 dossiers présentés par M<sup>me</sup> Cabrol de la DRIEE ont fait l'objet d'un vote commun

**AVIS DU CODERST**

Avis favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**LOI SUR L'EAU  
UT Eau de la DRIEE - Dossier n°2**

**OBJET** : STEP de THOUROTTE

APC à l'arrêté du 27 mars 2009 autorisant le système d'assainissement du syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Thourotte - Longueil-Annel.

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Cabrol

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** : aucune

Les 6 dossiers présentés par M<sup>me</sup> Cabrol de la DRIEE ont fait l'objet d'un vote commun

**AVIS DU CODERST**

Avis favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**LOI SUR L'EAU  
UT Eau de la DRIEE - Dossier n°3**

**OBJET** : STEP de PONT SAINTE MAXENCE

APC à l'arrêté du 30 novembre 2005 autorisant le système d'assainissement du syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des eaux usées de la région de Pont-Sainte-Maxence.

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Cabrol

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** : aucune

Les 6 dossiers présentés par M<sup>me</sup> Cabrol de la DRIEE ont fait l'objet d'un vote commun

**AVIS DU CODERST**

Avis favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**LOI SUR L'EAU  
UT Eau de la DRIEE - Dossier n°4**

**OBJET : STEP du MESNIL EN THELLE**

Arrêté inter préfectoral à l'arrêté du 27 mars 2009 autorisant le système d'assainissement du syndicat intercommunal d'assainissement du Plateau du Thelle.

**RAPPORTEUR : M<sup>me</sup> Cabrol**

**PERSONNES ENTENDUES : aucune**

**OBSERVATIONS : aucune**

Les 6 dossiers présentés par M<sup>me</sup> Cabrol de la DRIEE ont fait l'objet d'un vote commun

**AVIS DU CODERST**

Avis favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**LOI SUR L'EAU  
UT Eau de la DRIEE - Dossier n°5**

**OBJET** : STEP de VILLERS SAINT PAUL

APC à l'arrêté du 29 août 2000 autorisant le système d'assainissement du district urbain de l'agglomération creilloise

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Cabrol

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** : aucune

Les 6 dossiers présentés par M<sup>me</sup> Cabrol de la DRIEE ont fait l'objet d'un vote commun

**AVIS DU CODERST**

Avis favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES  
ET TECHNOLOGIQUES**

**Séance du 13 octobre 2011**

**LOI SUR L'EAU  
UT Eau de la DRIEE - Dossier n°6**

**OBJET** : STEP de VILLERS SOUS SAINT LEU  
APC à l'arrêté du 4 septembre 2007 autorisant le système d'assainissement du syndicat intercommunal  
d'assainissement et des eaux de Villers-sous-Saint-Leu.

**RAPPORTEUR** : M<sup>me</sup> Cabrol

**PERSONNES ENTENDUES** : aucune

**OBSERVATIONS** : aucune


Les 6 dossiers présentés par M<sup>me</sup> Cabrol de la DRIEE ont fait l'objet d'un vote commun

**AVIS DU CODERST**  
Avis favorable à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> le secrétaire général lève la séance.  
La réunion suivante du conseil aura lieu, le 10 novembre 2011 à 14h30.

La Présidente,

  
Patricia WILLAERT

